



Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 13 novembre 2013

Réforme Armes : Un accord clair et positif sur l'interprétation de la réglementation

Après plusieurs réunions entre les membres du Comité Guillaume Tell, la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ), et le Cabinet du ministre de l'Intérieur, un accord complet a été obtenu au sujet de l'interprétation des décrets et arrêtés qui viennent d'être publiés au cours des 3 derniers mois.

Cet accord négocié par le Comité Guillaume Tell avec le ministère de l'Intérieur permet une très bonne application de la réforme sur les armes en matière de sécurité publique, tout en évitant les complications inutiles pour les chasseurs et les tireurs sportifs dans leur pratique quotidienne.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) attendait avec impatience les résultats de cette négociation, en raison des nombreuses interprétations contradictoires qui circulaient, notamment dans certains médias spécialisés.

En accord avec la DLPAJ, la FNC et le Comité Guillaume Tell diffusent actuellement sur leurs sites et auprès des fédérations départementales, une fiche explicative qui met un terme à tous les problèmes d'interprétations. Dans ce document sont clarifiées les notions de transport de l'arme et des munitions à bord d'un véhicule, de même que le transport de l'arme en action de chasse, y compris à la hutte ou à la palombière, ainsi que le stockage provisoire à la cabane de chasse.

L'accord passé conduit à maintenir globalement les règles de sécurité qui existaient jusqu'à ce jour et qui avaient fait la preuve de leur efficacité.

Les contraintes nouvelles sont notamment limitées aux armes qui étaient auparavant interdites à la chasse et qui deviennent accessibles, comme cela est le cas dans tous les pays limitrophes. La seule restriction imposée pour ces nouveaux calibres concerne le quota de munitions qui est fixé à un seuil qui ne pose aucun problème au quotidien, mais qui répond à une exigence de sécurité publique.

Le Comité Guillaume Tell et tous ses membres vont poursuivre durant plusieurs mois les actions d'information à destination des 2 millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu, afin que chaque pratiquant connaisse parfaitement ses droits et ses devoirs.

Parallèlement, les négociations continuent avec le ministère sur les autres volets de la réforme armes avec quelques adaptations nécessaires et l'ouverture du chantier de la réforme qui concerne les collectionneurs et leur statut.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@acesyst.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe, depuis 13 ans, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) présidée par Bernard Baudin, la Fédération Française de Tir (FFTir) présidée par Philippe Crochard, la Fédération Française de Ball-trap (FFBT) présidée par Denis Julien, l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC) présidée par Eric Bondoux, la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) présidée par Yves Gollety et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM) présidée par Dominique Billot.

Plus d'information sur : www.lecomiteguillaumetell.fr